

Demande déposée le 28/11/2022

N° DP 57 628 22S0200

Par : Monsieur JEANNOT HUBERT

Représenté par :

Demeurant à : 6B Rue de Tavaux
57430 SARRALBE
FRANCEPour : Remplacement menuiseries extérieures dans le cadre
du PPRTSur un terrain sis à : 6A Rue de Tavaux
57430 SARRALBE

Références cadastrales : 12 0232

Surface de plancher : 0m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07 décembre 2004, modifié le 07 décembre 2016,

Et notamment le règlement de la zone UB,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme et portant diverses dispositions relatives à l'application du droit des sols et à la fiscalité associée,

Vu le Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT) généré par la Société INEOS Polymers SARRALBE SAS sur le territoire des communes de Sarralbe, Willerwald et Herbitzheim approuvé par arrêté inter préfectoral en date du 6 juillet 2017,

Vu le règlement de la zone bb1 du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des installations de la société INEOS Polymers SARRALBE SAS,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.

SARRALBE, le 30 novembre 2022

Le Maire,
Pour le maire,
L'adjoint délégué,
Jean-Louis WEISS

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 28/11/2022

La présente décision est affichée en mairie à compter du 5 DEC 2022 et publiée sur le site internet communal à compter du 5 DEC 2022

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le 5 DEC 2022